

# **ANNEXE A**

## **Base de Paiement**

Fixation des prix

MODIFICATION # 1 en date du 26 août 2019



Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel que précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière.

Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix dans sa soumission financière en y incluant pour chacune des périodes identifiées ci-dessous, le taux journalier fixe, tout compris (CDN \$) qu'il propose pour chacune des catégories de ressources identifiées.

#### Période du contrat initial: un an (1) à partir de la date de l'attribution du contrat

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance  L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses Jusqu'à 80,000.00\$			\$



1<sup>ière</sup> année d'option : Un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance  L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet			15,000.00\$
		TOTAL L	imitation des dépenses Jusqu'à 80,000.00\$	\$

2<sup>e</sup> année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance  L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet			15,000.00\$
		TOTAL L	imitation des dépenses Jusqu'à 80,000.00\$	\$



## 3e année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif <mark>horaire</mark> ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet			15,000.00\$
		TOTAL L	imitation des dépenses Jusqu'à 80,000.00\$	\$

4e année d'option : un (1) an

	Services professionnels	Tarif horaire ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance  L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet			15,000.00\$
	TOTAL Limitation des dépenses Jusqu'à 80,000.00\$			\$



## 5e année d'option : un (1) an ou jusqu'au plus tard le 31 décembre 2024

	Services professionnels	Tarif <mark>horaire</mark> ferme tout compris ( CDN \$)	Nombre d'heures estimées par année (pour évaluation financière seulement)	TOTAL (CDN \$)
1	Psychiatre	/ heure	200 heures	\$
2	Frais de déplacement et de subsistance  L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux ou le profit, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la <u>Directive sur les voyages du Conseil national mixte</u> , et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs» plutôt que celles qui se rapportent aux «employés». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.  Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le chargé de projet  Estimé			15,000.00\$
		TOTAL L	imitation des dépenses Jusqu'à 60,000.00\$	\$